Couvre-feu à Joinville (52) : afin de “réduire la délinquance”, la municipalité interdit aux mineurs non-accompagnés de moins de 16 ans de sortir la nuit entre 23h00 et 06h00

21/07/2022 à 22h25



Jusqu’au lundi 15 août, un arrêté municipal empêche les mineurs non-accompagnés de sortir la nuit à Joinville (Haute-Marne). Par ce couvre-feu, la municipalité entend ainsi réduire la “délinquance” sévissant selon elle dans ses rues.

Aux grands maux, les grands remèdes. Bertrand Ollivier, le maire (DVD) de Joinville (Haute-Marne), a fait grand bruit en prenant une mesure peu conventionnelle : un couvre-feu.

Pour lutter contre les incivilités qui se multiplieraient la nuit dans sa cité, l’édile a interdit aux mineurs non-accompagnés de moins de 16 ans de sortir la nuit, entre 23h00 et 06h00. L’arrêté municipal court jusqu’au lundi 15 août, et ne s’applique pas si les mineurs en questions sont accompagnés d’une personne majeure (plus de 18 ans), quelle qu’elle soit.

France 3 Champagne-Ardenne a voulu en savoir plus, mais monsieur le maire étant parti en vacances, c'est sa première adjointe, Sandrine Jean dit Pannel, qui a expliqué ce qu'il se passait. *"C'est pour éviter des dégradations qui se répètent : tags, vitres de maisons brisées, petits feux… Les gens commencent à avoir un peu peur dans certaines rues, et on veut éviter que ça n'empire les prochaines semaines, pendant les vacances."*

Prévention d'abord, puis des amendes

Une réunion de coordination a eu lieu avec la gendarmerie le mercredi 20 juillet pour commencer à appliquer cette mesure. *"On a pris cette décision pour la sécurité de toutes les personnes. Les gendarmes vont être plus présents sur le terrain."*

La crainte de la municipalité, c'est que *"si on ne fait rien tout de suite, on va arriver à des choses qu'on ne pourra plus maîtriser"*. Les rondes de la gendarmerie ne versent pas directement *"dans la répression complète"* et viseront *"dans un premier temps à avertir, pour ne pas que ça se reproduise"*, mais pourront, *in fine*, *"aller jusque des amendes"*.

(…) France 3

(Merci à BB)